



ORDONNANCE COLLECTIVE

Accueil clinique - O.R.L.

OBJET

Investigation spécifique.

INDICATION

Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en O.R.L.

APPLICATION

Infirmière travaillant à l'accueil clinique

ORDONNANCE 1

À l'accueil clinique, reconnaître les spécificités en O.R.L.

⇒ Voir ordonnance collective en annexe : O.R.L. spécification

ORDONNANCE 2

À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

⇒ Voir ordonnances en annexes :

O.R.L. - ORL-1	Complication post-op
O.R.L. - ORL-2	Épistaxis récidivant
O.R.L. - ORL-3	Otite externe obstruée
O.R.L. - ORL-4	Otorrhée sur tube (s)

O.R.L. ORL-1 Complication post-op

Objet: Investigation spécifique

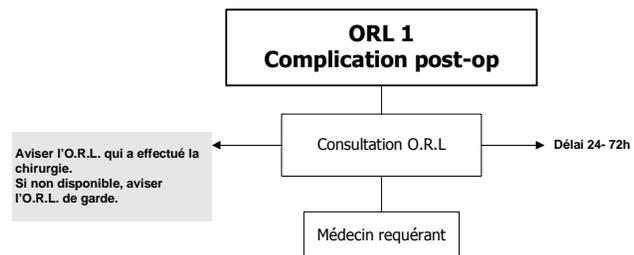
Application : Infirmière travaillant à l'accueil clinique

Indication : Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en O.R.L.

Contre-indication: Si depuis la réception de la référence médicale:

- Température B = 38,5° C pendant plus de 48 h
- Douleur intense non soulagée par analgésique

Ordonnance : À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.



O.R.L.
ORL-2 Épistaxis récidivant

Objet: Investigation spécifique

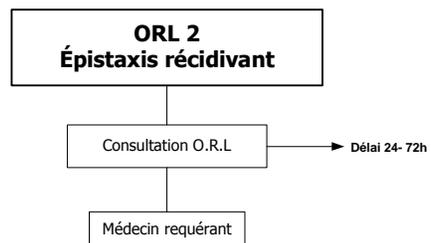
Application : Infirmière travaillant à l'accueil clinique

Indication : Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en O.R.L.

Contre-indication: Si depuis la réception de la référence médicale:

- Saignement actif persistant
- Écoulement sanguin dans la gorge
- Perte d'équilibre

Ordonnance : À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.



O.R.L.
ORL-3 Otite externe obstruée

Objet: Investigation spécifique

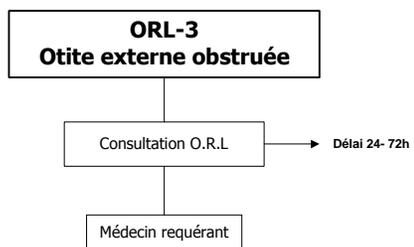
Application : Infirmière travaillant à l'accueil clinique

Indication : Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en O.R.L.

Contre-indication: Si depuis la réception de la référence médicale:

- Température B = 38.5° C pendant plus de 48 h
- Douleur intense non soulagée par analgésique
- Perte d'équilibre

Ordonnance : À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.



O.R.L.
ORL-4 Otorrhée sur tube (s)

Objet: Investigation spécifique

Application : Infirmière travaillant à l'accueil clinique

Indication : Pour tous les usagers admissibles à l'accueil clinique demandant une investigation en O.R.L.

Contre-indication: Si depuis la réception de la référence médicale:

- Température B = 38.5° C pendant plus de 48 h
- Douleur intense non soulagée par analgésique

Ordonnance : À l'accueil clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

